



Conclusion sur un jugement

Par **lounette77**, le **26/03/2009** à **10:30**

S'il est indiqué dans un jugement : "Mr et Mme XXX pourront s'acquitter de leur dette en 24 versements mensuels de 100 euros chacun" et que le montant total de la dette est supérieur à 2400 euros, cela veut-il dire qu'en payant les 24 mensualités Mr et Mme XXX seront libérés définitivement de leur dette ?